## Pensionskasse SDV Caisse de pensions de l'ASD Cassa pensione ASD



c/o Ausgleichskasse des Schweiz. Gewerbes Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern Tel. 031 379 42 42, Fax 031 379 42 43 www.ak105.ch, E-Mail: ak105@ak105.ch PC-Konto/CCP 30-12130-9

Caisse de prévoyance de la proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne

Procuration et cession									
Employeur:									
Membre n°:									<u> </u>
1.	Données personnelles								
	Nom:								
	Prénom:								
	Date de naissance:								
	Rue, n°, NPA, localité:								
	Sexe:		féminin		masculin				
	Etat civil:								
	Numéro d'assurance sociale:								

Afin d'examiner les conditions d'octroi des prestations, de déterminer les prétentions de la personne assurée ou d'autres ayants droit et d'exercer un recours contre des tiers à l'égard desquels la personne assurée ou ses survivants pourraient, dans le cas d'espèce, faire valoir des prétentions en dommages-intérêts, la personne soussignée autorise expressément proparis et l'organe d'application de la caisse de pension:

- à se procurer directement tous les renseignements et documents qui lui paraissent nécessaires en vue d'examiner le droit à des prestations et les prétentions récursoires auprès des caisses-maladie, des assureurs d'une indemnité journalière en cas de maladie, des assureurs-accidents, des offices AI, des institutions de prévoyance, des assureurs-vie, des assurances chômage, responsabilité civile et militaire, des médecins, des psychothérapeutes, des physiothérapeutes, des chiropracteurs ainsi qu'auprès des hôpitaux, des établissements de santé, des employeurs et d'autres personnes/institutions.
- de ce fait, les médecins de même que les institutions et personnes précitées sont déliés sans réserve du secret professionnel et/ou du devoir de discrétion imposé par la loi et la profession vis-à-vis de proparis et de l'organe d'application de la caisse de pension.
- à demander et à transmettre à tout tiers, à d'autres assureurs intéressés, à des réassureurs suisses ou étrangers ou à d'éventuels assureurs-vie individuelle et à l'office AI compétent, les renseignements nécessaires au règlement du sinistre et à l'exercice des prétentions récursoires.
- à ordonner une expertise pour son compte, auquel cas la caisse de pension en supporte les frais.

Pour autant que la personne assurée ou ses survivants puissent, en l'espèce, faire valoir des prétentions en dommagesintérêts à l'égard de tiers responsables de l'événement assuré, l'ensemble des prétentions sont, par la présente, cédées à l'institution de prévoyance tenue de fournir les prestations jusqu'à concurrence des prestations réglementaires.

2.	Signature					
	Lieu, date:					
	Signature de la personne assurée ou du représentant légal:					
Veuillez retourner le présent document dûment complété et signé à l'adresse suivante:						